



Rupture d'une promesse d'embauche orale

Par **Morilemon**, le 19/01/2015 à 23:11

Bonjour,

J'ai obtenu une proposition d'emploi par téléphone d'une entreprise A : "Nous vous proposons X euros bruts, pour la fonction Y, et un démarrage le Z"

Ils exigent une réponse sous deux jours.

Sachant que dans quatre jours j'aurai la réponse d'une entreprise B qui me plaît davantage : j'aimerais dire oui à l'entreprise A à l'oral, attendre qu'ils m'envoient le contrat de travail dans les jours qui suivent, et éventuellement ne pas le signer si B me propose quelque-chose.

Quel est le risque que j'encours en procédant ainsi ?

Merci par avance.

Par **moisse**, le 20/01/2015 à 09:34

Bonjour,

vous ne courez aucun risque, seuls les écrits attestent d'un engagement réciproque. Mais ce qui est vrai pour vous l'est aussi pour l'entreprise.